

DICTIONNAIRE DU

LAROUSSE **FRANÇAIS**
LANGUE
ÉTRANGÈRE

NIVEAU **1**

法语(拉鲁斯)词典

外国人学习法语用

DICTIONNAIRE DU
français
langue
étrangère

NIVEAU 1

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, rue du Montparnasse
et boulevard Raspail, 114, Paris VI^e.

DICTIONNAIRE DU
français
langue
étrangère

NIVEAU 1

© **Librairie Larousse, 1978.**

Librairie Larousse (Canada) limitée, propriétaire pour le Canada des droits d'auteur et des marques de commerce Larousse. — Distributeur exclusif au Canada : les Éditions Françaises Inc., licencié quant aux droits d'auteur et usager inscrit des marques pour le Canada.

© by S. P. A. D. E. M. et A. D. A. G. P., 1978.

ISBN 2-03-020 143-X

Direction de
Jean Dubois
avec la collaboration de
Françoise Dubois-Charlier

Illustrations de
Morez

Rédaction
Christine EYROLLES
Sylvie HUDELOT
Danielle LEEMAN
Jean-Pierre MEVEL
Claude SOBOTKA-KANNAS

Correction-révision
Louis PETITHORY, chef correcteur
Sylvie GIRARD, **René VILOLOT**,
Françoise WISS-MOUSNIER

Secrétariat **Hélène HACHARD**

Maquette **Serge LEBRUN**

Le DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE correspond au **premier niveau** des méthodes d'apprentissage du français. Son but est d'assurer la connaissance du lexique et de la syntaxe de base et de permettre le passage à la maîtrise de l'expression parlée et écrite.

Ce dictionnaire décrit la **langue réelle**, celle qui sert effectivement de moyen de communication. C'est un dictionnaire des **situations courantes** et un dictionnaire des **phrases usuelles**, construites avec un vocabulaire limité et des structures syntaxiques simples. Il répond ainsi à l'objectif fondamental de la pédagogie des langues vivantes : apprendre la langue parlée et écrite à travers les situations de la vie quotidienne.

Le but de ce dictionnaire est encore d'approfondir et d'enrichir les connaissances de base. C'est un dictionnaire de **synonymes**, de **contraires**, d'**équivalents sémantiques**, permettant de construire des phrases nouvelles et de préciser ou de nuancer les énoncés. Partant d'un **vocabulaire de base** de 2581 mots, il va, dans ses parties lexicale et sémantique, vers un ensemble plus riche et plus complexe de 7700 termes. C'est un dictionnaire **analogique** et **sémantique** : il permet de trouver le terme juste dans un ensemble lexical parfois complexe, le mot qui dénomme tel ou tel objet, telle ou telle attitude, tel ou tel sentiment; il conduit des mots de base à un vocabulaire plus étendu.

L'approfondissement de la syntaxe se fait parallèlement par un commentaire grammatical sur les constructions des verbes, les emplois des déterminants dans les groupes du nom, la place des adjectifs et des adverbes, ainsi que par les **transformations de phrases**, qui définissent les dérivés et les composés. C'est un dictionnaire de **grammaire** permettant la connaissance intelligente des règles syntaxiques ou morphologiques et des points essentiels de l'orthographe et de la prononciation; il est complété par une brève annexe grammaticale qui récapitule les règles de base de la morphologie et de la syntaxe du français et par un tableau des conjugaisons.

Ce dictionnaire lie la connaissance de la langue à la représentation visuelle du monde. L'**image**, dont l'utilisation est fondamentale dans les méthodes de langues, est ici un moyen pédagogique essentiel. L'illustration ne décrit pas un objet artificiellement isolé, mais une situation qui suggère, comme dans la vie réelle, une ou plusieurs phrases (on trouvera des légendes aux dessins en fin de volume). Aussi a-t-on voulu que l'illustration soit motivante. Les **dessins humoristiques**, qui jouent un rôle original dans les journaux et les revues, répondent le mieux à cette condition. L'apprentissage d'une langue n'est pas inconciliable avec l'humour ou le rire. Il fallait aussi provoquer chez le lecteur en face du même dessin des réactions et des productions variées. On a donc mis l'accent successivement sur chacun des thèmes constituant l'organisation de l'image. Les dessins sont répétés et ils changent de sens, révélant l'ambiguïté fondamentale des discours tenus sur l'image. Cette ambiguïté est ici un moyen

de créativité et non une gêne. C'est dire que lexicographes et dessinateur ont toujours travaillé ensemble et que ce dictionnaire est leur œuvre commune. Ce dictionnaire fait aussi une large place à la **pratique sociale** du langage, c'est-à-dire aux **niveaux** ou **registres** de langue. Le type de communication dépend des circonstances dans lesquelles les énoncés sont formés : langue **familière** des conversations quotidiennes, langue écrite **courante** des journaux à grand tirage, langue **soutenue** des articles de revues, des films ou des feuilletons télévisés, langue **littéraire** des romans. La connaissance et la maîtrise des niveaux de langue sont essentielles pour l'apprentissage du français. Le DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE est un instrument **actif** dans le cadre de la pédagogie du français; il lie la pratique écrite et la pratique orale de la langue; il associe les moyens linguistiques et les moyens visuels; il est profondément inséré dans la vie moderne et il hiérarchise les difficultés en facilitant un apprentissage progressif et une maîtrise intelligente du français vivant.

Structure des articles

1. Partie « emplois » et partie « commentaires »

Chaque article comporte deux grandes parties que distingue la typographie :

1. La partie « **emplois** », plus spécialement destinée à l'étudiant débutant, définit une utilisation courante de la langue qui pourra être explorée par l'illustration ou confrontée avec elle.

2. La partie « **commentaires** », en caractères plus petits et en retrait, est destinée à l'étudiant avancé ou à l'enseignant. Elle est la partie explicative, celle qui doit permettre, avec une extension de la pratique, une maîtrise intelligente de la langue; elle se développe sur trois plans :

— le COMMENTAIRE GRAMMATICAL **G**, où on donne des informations sur la prononciation, la morphologie, les constructions grammaticales, l'emploi d'un mot au singulier ou au pluriel, la place des adjectifs, la possibilité du comparatif ou du superlatif, la nature du déterminant qui accompagne certains noms, la conjugaison des verbes (indiquée par un numéro qui renvoie au tableau des conjugaisons), etc.;

— le COMMENTAIRE SÉMANTIQUE **S**, où on donne des informations sur les synonymes, les contraires, les paraphrases équivalentes, la signification du mot et son rôle dans la langue; on indique le champ analogique, c'est-à-dire les mots qui sont associés à ce terme dans l'expérience courante (ainsi *fleur* appelle le nom des principales fleurs, *montagne* le rôle de la montagne dans la vie sociale actuelle); on précise les niveaux de langue et les équivalents sémantiques;

— le COMMENTAIRE LEXICAL **L**, où on trouve les dérivés, fortement reliés sémantiquement et morphologiquement au mot d'entrée. La dérivation est donnée par les relations entre les phrases : la première phrase comporte le mot d'entrée; la seconde, en italique, comporte le mot dérivé; cette correspondance (indiquée par une flèche orientée →) rend manifeste la transformation; lorsque celle-ci est indirecte, la correspondance du dérivé est indiquée entre parenthèses (avec une flèche orientée dans l'autre sens ←).

Ainsi la partie « commentaires » fait la transition entre le premier niveau d'apprentissage (partie « emplois ») et les autres niveaux.

2. Les entrées

L'entrée donne le mot sous la forme la plus courante correspondant au sens retenu dans ce dictionnaire : ainsi *s'asseoir* est indiqué comme verbe pronominal, *légumes* comme nom pluriel. Certains mots sont suivis d'une parenthèse comportant le plus souvent un déterminant quasi-obligatoire dans les sens donnés dans l'article : *lendemain (le)*, *veille (la)*.

On n'a retenu pour un mot que les sens et les emplois usuels, écartant ceux qui appartiennent à la langue soutenue ou qui sont moins fréquents. En général, tous les sens d'un mot sont groupés sous une seule entrée, même lorsque la catégorie grammaticale, correspondant à certains emplois, est différente, à condition que le sens de base soit le même ou qu'il soit utile de constater le lien existant entre ces divers emplois (ainsi *rire* verbe et nom sont regroupés). La distinction se fait alors à l'intérieur de l'article par les numérotations I, II... ou par l'indication de la catégorie grammaticale.

Lorsqu'il s'agit de deux homonymes dont le sens est totalement différent (*livre* nom masculin et nom féminin, *boucher* verbe transitif et nom masculin, *le* article et pronom), on a fait deux articles différents numérotés 1 et 2.

Les mots sont à leur ordre alphabétique, y compris les adverbes ou les prépositions comportant plusieurs constituants : *en effet* est traité à l'ordre alphabétique du premier élément (*en*), comme *au courant*, *en bloc*, etc. Des renvois à partir du deuxième composant facilitent éventuellement la recherche.

3. Plan détaillé des articles

Les cadres syntaxiques du groupe nominal, du groupe verbal et du groupe nominal prépositionnel fournissent le plan détaillé de chaque article :

1) pour les verbes, les oppositions entre transitif et intransitif, verbes transitifs à un complément ou à deux compléments; ces compléments sont obligatoires ou facultatifs (dans ce dernier cas, ils sont indiqués entre parenthèses), la nature du sujet ou de l'objet (noms animés ou non-animés, humains ou non-humains [*qqn* ou *qqch*]), parfois la classe restreinte des noms sujets ou des compléments possibles, la nature des complétives, leur mode, etc., fournissent les cadres des articles.

2) pour les noms, les oppositions entre les comptables (sing. et plur.) et les non-comptables (au sing. seulement), entre les noms précédés de déterminant ou ceux qui n'entrent que dans des locutions sans déterminant, entre les noms concrets et les noms abstraits, etc., fournissent les cadres des articles.

3) pour les adjectifs, la fonction dans la phrase, la place de l'épithète avant ou après le nom, l'utilisation du comparatif ou du superlatif, ou la classe des noms (animé ou non-animé, *qqn* ou *qqch*) auxquels ils peuvent se rapporter, forment la structure des articles.

4) pour les mots fonctionnels, le type de nom auquel ils s'associent (lieu ou temps), les oppositions entre eux (*à* et *de*, *en* et *dans*), la nature du complément, la place dans la phrase, etc., forment la structure des articles.

La terminologie utilisée pour la description des emplois est celle des grammaires

PRÉFACE

modernes usuelles, à laquelle on a ajouté quelques termes génériques comme *attitude* ou *mécanisme*, qui ne font pas partie du vocabulaire de base employé dans ce dictionnaire.

Le vocabulaire

Le **vocabulaire de base** est constitué de 2 581 mots; il est issu des textes parlés et écrits qui ont formé les quelque 12 000 phrases de ce dictionnaire. Il recoupe le vocabulaire des méthodes d'apprentissage du français langue étrangère et comporte ainsi 1 450 mots du FRANÇAIS FONDAMENTAL, lui aussi constitué à partir de conversations familières. Le choix des autres mots (1 000 termes environ) a été déterminé par leur fréquence d'utilisation relative, leur caractère opératoire et leur utilisation dans la vie quotidienne des adultes.

On trouve ainsi dans ce dictionnaire trois ensembles distincts :

— le lexique grammatical de base (pronoms, articles, prépositions, auxiliaires, adverbess, déterminants, etc.);

— le lexique des verbes opérateurs de phrases (*faire et laisser, dire, penser, croire, savoir, demander*, etc.);

— le lexique thématique usuel (noms, verbes et adjectifs qui traduisent les expériences de la vie sociale les plus communément rencontrées par des citadins).

Le **vocabulaire complémentaire** est formé de tous les termes contenus dans les commentaires sémantique et lexical. Ce sont les synonymes, les contraires, les équivalents des mots d'entrée, les termes analogiques ou associés. Ils sont repérables dans le corps du texte par leurs caractères (lettres majuscules). Ils sont au nombre de 5 100.

Le vocabulaire de base et le vocabulaire complémentaire forment un ensemble de 7 700 termes répertoriés dans l'**index**; ils y sont suivis de renvois aux mots où ils apparaissent dans la partie « commentaires ». Ces renvois forment ainsi autour de chaque mot une sorte de constellation de termes ou d'expressions qui accroissent les champs sémantiques et lexicaux et permettent d'accéder au deuxième niveau d'apprentissage.

plan des articles

faim [fɛ] n. f.

(sujet qqn) **avoir faim** *Pendant la guerre, on avait faim, on n'avait rien à manger.*

• *Vous prendrez un gâteau? — Non, merci, je n'ai pas très faim.* ♦ (sujet qqch, qqn) **donner faim (à qqn)** *Ça a l'air bon! tu me donnes faim avec ton chocolat!* • *Le grand air lui a donné faim, regarde un peu ce qu'il avale!*

G. Ce mot s'emploie surtout, au sing., dans la loc. verbale **avoir faim**; il peut être précédé de l'article indéf. lorsqu'il est déterminé par un compl. de nom (*J'ai UNE FAIM DE LOUP*) à valeur superlative; il se met parfois au plur. dans l'emphase (*J'ai UNE DE CES FAIMS!*). **Avoir faim** peut se mettre au comparatif et au superlatif (*J'ai TRÈS faim*).

S. 1. *Avoir faim*, c'est AVOIR ENVIE DE MANGER, par oppos. à AVOIR SOIF, qui désigne le besoin de boire. — **2.** On appelle FAMINE le manque total ou important d'ALIMENTS, de NOURRITURE dans un pays.

L. affamé, e (adj.) *J'ai très faim* → *je suis affamé.*

empêcher [âpɛʃe] v. t.

(sujet qqn, qqch) **empêcher qqch (abstrait)** *Il paraît que ses parents ont tout fait pour empêcher son mariage.* ♦ **empêcher qqn, qqch de + inf.** *Ce n'est quand même pas cette petite pluie qui va nous empêcher de sortir?* • *Va jouer ailleurs, tu m'empêches de travailler.* • *C'est le camion là-bas qui empêche les voitures de passer.* • *François s'est fait mal à la jambe, mais ça ne l'a pas empêché de faire du ski ce matin!* ♦ (sujet qqn) **ne pas pouvoir s'empêcher de + inf.** *Je suis désolée, mais chaque fois que je le vois, je ne peux pas m'empêcher de rire!* • *Le film était triste, même Bernard n'a pas pu s'empêcher de pleurer!*

• *François s'est fait mal à la jambe, mais ça ne l'a pas empêché de faire du ski ce matin!* ♦ (sujet qqn) **ne pas pouvoir s'empêcher de + inf.** *Je suis désolée, mais chaque fois que je le vois, je ne peux pas m'empêcher de rire!* • *Le film était triste, même Bernard n'a pas pu s'empêcher de pleurer!*

G. 1. Conj. 1. — **2.** Le compl. abstrait de **empêcher** est un nom d'action correspondant à un verbe.

S. 1. *Empêcher qqch* a pour syn. S'OPPOSER À, INTERDIRE, FAIRE OBSTACLE OU OPPOSITION À. Les contr. sont APPROUVER, PERMETTRE et, soutenu, CONSENTIR À. — **2.** *Empêcher qqn, qqch de + inf.*, c'est lui FAIRE OBSTACLE, le GÉNÉR POUR + inf. Les syn. sont DÉFENDRE, INTERDIRE; les contr. LAISSER, PERMETTRE. — **3.** *S'empêcher de + inf.* a pour syn. SE RETENIR DE + inf.

L. empêchement (n. m.) *Prévenez-nous si quelque chose vous empêche de venir* → *prévenez-nous si vous avez un empêchement.*

prononciation, catégorie grammaticale.

emplois

constructions syntaxiques usuelles : locutions verbales avec indication du type de sujet (*qqn* ou *qqch*), du type de complément (*à qqn*);

phrases de la langue courante avec leur contexte, formées avec les 2581 mots de base.

commentaires

G. commentaire **grammatical** : remarques sur le nombre, sur les déterminants, le comparatif, etc.

S. commentaire **sémantique** : définition par paraphrase, synonymes, contraires, analogie.

L. commentaire **lexical** : dérivé défini au moyen de transformations de phrases.

prononciation, catégorie grammaticale.

emplois

constructions syntaxiques usuelles : sens distingués par :

le type de sujet, indiqué à gauche du verbe (*sujet qqn, qqch*);

le type d'objet, indiqué à droite du verbe (*qqch, qqn de + inf.*);

le type de phrase, indiqué avec le verbe (*ne pas et s'empêcher*).

phrases de la langue courante.

commentaires

G. commentaire **grammatical** : indication de la conjugaison, du type de complément.

S. commentaire **sémantique** : synonymes et contraires répartis selon les constructions syntaxiques.

L. commentaire **lexical** : dérivé défini par transformation de phrases.

alphabet phonétique

	SONS	NOTATION PHONÉTIQUE	EXEMPLES
voyelles orales	a antérieur	[a]	lac, cave, il plonge
	a postérieur	[ɑ]	tas, vase
	e fermé	[e]	année, pays, obéir
	e ouvert	[ɛ]	très, aise, aîné, Noël, peigne, il aime
	i bref ou long	[i]	île, ville, ici, physique
	o ouvert bref ou long	[ɔ]	note, robe, or
	o fermé bref ou long	[o]	drôle, autre, eau
	ou	[u]	outil, mou, pour, août, goût
	u	[y]	usage, mur, il eut
	eu ouvert bref ou long	[œ]	peuple, bœuf, sœur
	eu fermé bref ou long	[ø]	nœud, jeu, il pleut
e	[ə]	me, je serai, refaire, en faisant	
nasales semi-voyelles ou semi-consonnes	e nasalisé ouvert	[ɛ̃]	dessin, timbre, main, plein, train
	a nasalisé ouvert	[ɑ̃]	an, champ, ennui, embrasser
	o nasalisé	[ɔ̃]	ongle, mon, tomber
	ɑ nasalisé	[ɑ̃]	parfum, aucun, brun
	y semi-voyelle	[j]	yeux, lieu, feuille, fille, piano
	u semi-voyelle	[y]	lui, nuit, suivre
	ou semi-voyelle	[w]	oui, ouest, mois, point
consonnes	occlusive labiale sourde	[p]	prendre, apporter
	occlusive bilabiale sonore	[b]	bateau, robe, chambre, absent
	occlusive dentale sourde	[d]	dent, admirer, endormir
	occlusive dentale sonore	[t]	train, théâtre, vedette
	occlusive palatale sourde	[k]	quatre, carte, kilo, octobre, occuper, chrétien
	occlusive palatale sonore	[g]	garder, gonfler, glace, blague
	fricative labio-dentale sourde	[f]	faible, physique, chef
	fricative labio-dentale sonore	[v]	voir, révolter, vivre, wagon
	fricative sifflante sourde	[s]	savant, science, cela, façon, patience
	fricative sifflante sonore	[z]	zéro, raison
	fricative chuintante sourde	[ʒ]	jeune, jouer, âgé, gens
	fricative chuintante sourde	[ʃ]	chose, échec
	liquide latérale	[l]	le, lieu, intelligence, calcul, illusion
	liquide (vibrante)	[r]	rare, arracher, adresse, prix
	nasale labiale	[m]	ami, dramatique, comment
nasale dentale	[n]	nager, neuf, aîné, dictionnaire	
nasale dentale mouillée	[ɲ]	peigne, baigner, montagne	

abréviations

abrév.	<i>abréviation</i>	n.	<i>nom</i>
adj.	<i>adjectif</i>	num.	<i>numéral</i>
adv.	<i>adverbe</i>	oppos.	<i>opposition (par)</i>
alphan.	<i>alphabétique</i>	p. ex.	<i>par exemple</i>
art.	<i>article</i>	part.	<i>participe</i>
auxil.	<i>auxiliaire</i>	péjor.	<i>péjoratif</i>
compl.	<i>complément</i>	pers.	<i>personne,</i> <i>personnel</i>
cond.	<i>conditionnel</i>	pl., plur.	<i>pluriel</i>
conj.	<i>conjonction,</i> <i>conjugaison</i>	pop.	<i>populaire</i>
contr.	<i>contraire</i>	poss.	<i>possessif</i>
déf.	<i>défini</i>	prép.	<i>préposition</i>
dém.	<i>démonstratif</i>	pron.	<i>pronom</i>
exclam.	<i>exclamatif</i>	prop.	<i>proposition</i>
expr.	<i>expression</i>	qqch	<i>quelque chose</i>
f., fém.	<i>féminin</i>	qqn	<i>quelqu'un</i>
fam.	<i>familier</i>	qualif.	<i>qualificatif</i>
impers.	<i>impersonnel</i>	rel.	<i>relatif</i>
ind.	<i>indicatif</i>	seulem.	<i>seulement</i>
indéf.	<i>indéfini</i>	sing.	<i>singulier</i>
inf.	<i>infinitif</i>	subj.	<i>subjonctif</i>
interj.	<i>interjection</i>	syn.	<i>synonyme</i>
interr.	<i>interrogatif</i>	v.	<i>voir, verbe</i>
inv.	<i>invariable</i>	v. i.	<i>verbe intransitif</i>
litt.	<i>littéraire</i>	v. t.	<i>verbe transitif</i>
loc.	<i>locution</i>	v. t. ind.	<i>verbe transitif</i> <i>indirect</i>
loc. v.	<i>locution verbale</i>	v. pr.	<i>verbe pronominal</i>
m., masc.	<i>masculin</i>		

Photocomposition M.C.P. — Fleury-les-Aubrais.

Imprimerie Hérissey - Évreux (Eure).

Décembre 1977. — Dépôt légal 1977-4^e — N° 21092.

N° de série Éditeur 8549.

IMPRIMÉ EN FRANCE (*Printed in France*). — 020143 A-2-78

table des matières

alphabet phonétique	XIII
index	783
noms et adjectifs ethniques	857
annexe grammaticale	859
conjugaisons	868
index grammatical	878
légendes	881

à [a] prép.

I. à + n. de lieu *Nous allons à Lyon pour le week-end.* • *Vous viendrez à la campagne avec nous ?* • *Tu vis à Paris ?* • *Oh ! ce que j'ai mal à la tête !* • *Qu'est-ce qu'on joue au théâtre en ce moment ?* ♦ à + n. ou adv. de temps [Au téléphone] : « *On se voit à cinq heures ce soir ?* » • *Allez, à bientôt ! Peut-être à demain.* • *Nous irons en Italie au printemps.* ♦ à + n. de moyen, de manière, etc. *Pierre est parti tout seul à bicyclette dans la forêt.* • *Ce pull est très cher : il est fait à la main.* • *À voir sa tête, j'ai compris que ce n'était pas le moment de le déranger.* • *Cent kilomètres à l'heure, c'est trop pour une route comme celle-ci.* • *À cinq francs le kilo, ces poires ne sont pas chères, tu peux en acheter.*

II. (être) à qqn, qqch *Ce livre est à Pierre, n'y touche pas !* • *C'est une idée à moi, c'est intéressant, non ?* • *Laisse-le faire, c'est sa façon à lui d'écrire.*

III. n. + à qqch ou à + inf. *Vos tasses à thé sont très jolies, où les avez-vous achetées ?* • *Alain se trompe toujours entre les verres à eau et les verres à vin.* • *Pour mon anniversaire, Jean m'a offert un sac à main.* • *Tu veux un pull à manches courtes ou à manches longues ?* • *Je ne sais malheureusement pas me servir d'une machine à écrire.*

IV. v. ou adj. + à qqn, qqch *Tu as pensé au travail que tu dois faire ?* • *À qui écris-tu ?* • *J'ai prêté ton livre à mon fils.* • *Il a toujours été fidèle à sa parole.* ♦ à + inf. *Alors, qu'est-ce qu'il y a à manger ce soir ?* • *Je vous sers à boire ?* • *Ce travail est à faire pour demain matin dernier délai.* • *Comment as-tu trouvé ce livre ? — Il était très agréable à lire.* • *C'était très difficile à comprendre.* • *Voilà l'homme à abattre, il est très dangereux.* • *Alors, ça y est, tu apprends à conduire ?* • *Pierre a enfin réussi à avoir ce qu'il voulait.* • *Je cherche à comprendre, mais je continue à ne rien comprendre.*

G. 1. À est une prép. très fréquente. Elle forme avec LE, LES les articles déf. contractés AU, AUX. — **2.** A peut introduire des compl. circonstanciels de verbe ou de phrase, à valeurs de lieu, de temps, de moyen, etc. (sens I), introduire un compl. de ÊTRE ou APPARTENIR (sens II), un compl. de nom (sens III) ou être une prép. vide entrant dans la construction de verbes ou d'adj. (sens IV). — **3.** Au sens I, à introduit un compl. désignant le lieu où l'on va (phrases 1 et 2), le lieu où l'on est ou la localisation (phrases 3, 4, 5). Il s'oppose en ce sens à DE (lieu d'où l'on vient). A



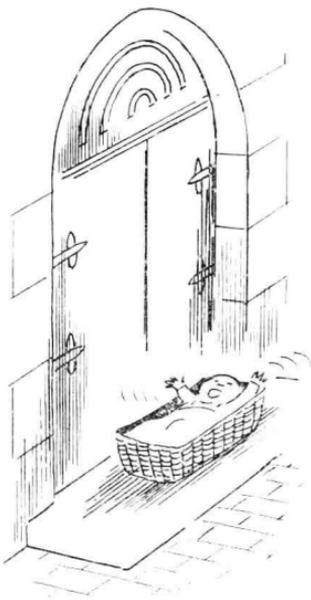
introduit un compl. indiquant une date. Il peut être suivi de certains adv. de temps (BIENTÔT, DEMAIN). Notez que à est en concurrence avec EN et qu'on dit AU printemps, À L'automne ou EN automne, mais toujours EN hiver, EN été. A peut introduire un compl. de cause, de manière, de moyen, etc., suivi ou non de l'article. Il entre dans la composition de nombreuses loc. de lieu, de temps, de manière avec ou sans article (A L'IMPROVISTE, A GAUCHE, A DROITE, A CHEVAL, A TOUTE VITESSE, A QUATRE PATTES, À MORT, À REVOIR, etc.). — **4.** Au sens II, à indique l'appartenance; il s'emploie surtout après le verbe ÊTRE ou son syn. APPARTENIR et est équivalent à une tournure avec DE (*Ce livre est à Pierre* → C'EST LE LIVRE DE PIERRE) ou avec l'adj. possessif (*Ce livre est à lui* → C'EST SON LIVRE). — **5.** Au sens III, à est suivi d'un nom sans article ou d'un inf. avec lesquels il forme un compl. de nom indiquant la destination, l'usage de l'objet (phrases 1, 2, 5) ou la caractérisation (phrases 3, 4). Il s'oppose en ce sens aux compl. de nom introduits par DE. — **6.** Au sens IV, à introduit des compl. de verbes transitifs indirects ou des compl. d'adj. Il est suivi de l'inf. a) après des loc. ou des verbes transitifs, comme IL Y A, AVOIR, DONNER, etc., b) après le verbe ÊTRE (phrase 3) pour indiquer l'obligation, c) après certains adj. (AGRÉABLE, DIFFICILE, etc.) admettant un compl. (phrases 4, 5), d) après certains verbes transitifs indirects (phrases 7, 8, 9), e) parfois après un nom pour indiquer un but, une obligation (phrase 6). — **7.** Le nom compl. introduit par à au sens I (lieu) ou au sens IV (compl. d'objet indirect) se pronominalise en Y (*Il va à la maison* → IL Y VA). — **8.** À entre dans la formation de nombreuses loc. adv. et prép. (A FORCE DE, A PEINE, A PEU PRÈS, etc.) et s'emploie comme corrélatif de DE dans DE... À.

abandonner [abɑ̃d.nɛ] v. t.

(sujet qqn) **abandonner qqn, un animal** *Elle ne pouvait pas élever son enfant, elle a été obligée de l'abandonner dès la naissance.* • *C'est malheureux de voir ça ! Ils ont abandonné leur chien avant de partir en vacances.* ♦ **abandonner un lieu** *Ils ont dû abandonner leur maison après l'incendie.* • *Les jeunes abandonnent peu à peu le*

ABATTRE

village et partent pour la ville. ♦ (sans compl.) [sujet qq] *Pour un champion, abandonner à la première étape de la course, bravo!* ♦ *Je n'arriverai jamais à faire ce travail: tant pis! j'abandonne.*



G. Conj. 1.

S. 1. *Abandonner qqn* c'est le LAISSER ou le LÂCHER DÉFINITIVEMENT; un syn. moins fort est SE SÉPARER DE. — 2. *Abandonner un lieu* a pour syn. moins forts, mais plus courants, S'EN ALLER DE, QUITTER. — 3. Sans compl., il a pour syn. RENONCER, LAISSER TOMBER (fam.), CAPITULER (langue soutenue).

L. **abandon** (n. m.) Le village a été abandonné par ses habitants — *l'abandon du village par ses habitants.* ♦ **abandonné**, e (adj.) Cette maison est abandonnée → c'est une maison abandonnée.

abattre [abatr] v. t.

I. (sujet qq) *abattre un animal, qqn* Le cheval s'est cassé la patte, il a fallu l'abattre. ♦ *Le bandit a été abattu par la police alors qu'il essayait de s'enfuir.* ♦ *abattre un arbre, un mur, etc.* S'ils abattent tous les arbres, il n'y aura bientôt plus de forêts! ♦ *Pour avoir une pièce plus grande, nous avons abattu un mur.*

II. (sujet qq) être *abattu* (par une maladie, un malheur) Je n'arrêtais pas de dormir: j'étais complètement abattu par la fièvre.



♦ *Depuis la mort de sa femme, il est très abattu.*

G. Conj. 42.

S. 1. Au sens I, *abattre qqn* ne s'emploie que lorsqu'on utilise une arme à feu; il a pour syn. courant (et plus général) TUER et, en langue fam., DESCENDRE (en parlant d'une personne). — 2. *Abattre qqch.* c'est le FAIRE TOMBER, le RENSERFER; *abattre une construction*, c'est la DÉMOLIR. — 3. Au sens II, *être abattu* a pour syn., lorsqu'il s'agit d'un affaiblissement physique, ÊTRE FATIGUÉ (moins fort), CREVÉ (fam.), ÉPUISE (langue soutenue) et, lorsqu'il s'agit d'un découragement (moral), ÊTRE DÉCOURAGÉ, DÉPRIMÉ, DÉMORALISÉ ou, en langue soutenue, ACCABLÉ.

L. **abattement** (n. m.) [sens II] Son échec l'a beaucoup abattu → son échec l'a mis dans un grand abattement.

abîmer [abime] v. t.

(sujet qqch, qqn) **abîmer qqch** (concret)



Excuse-moi, j'ai abîmé ton livre, la couverture est un peu déchirée. • Tu ne devrais pas te laver la figure au savon, ça abîme la peau. ♦ (sujet qqch [concret]) être abîmé Tu ne peux plus mettre ces chaussures; elles sont trop abîmées. ♦ s'abîmer Je ne te conseille pas ce tissu, il est très fragile, il s'abîmera vite.

G. 1. Conj. 1. — 2. Ce verbe s'emploie souvent au part. passé adj. (*J'ai les cheveux très abîmés*).

S. Le mot appartient à la langue courante; il a pour syn. ENDOMMAGER, DÉTÉRIORER (langue soutenue) et ESQUINTER (fam.).

abord (d') → D'ABORD.

aboutir [abutir] v. i.
(sujet une rue, un fleuve, etc.) **aboutir à un lieu** *Cette rue aboutit à la gare.* ♦ (sujet qqch [abstrait]) **aboutir (à un résultat)** *Bruno est un peu découragé, ses projets n'aboutissent à rien. • Les discussions ont enfin abouti : tout le monde est d'accord pour construire l'autoroute.*



G. 1. Conj. 15. — 2. Avec un compl. de lieu désignant une rue, la prép. à peut être omise (*La rue du Bac aboutit rue de Sévres*).

S. 1. *Aboutir à un lieu* a pour syn. SE TERMINER, ARRIVER ou DONNER quelque part; en ce sens, il s'oppose à COMMENCER, DÉBUTER quelque part. — 2. *Aboutir à un résultat* a pour syn. COURANTS DÉBOUCHER SUR, MENER à qqch; sans compl., il a pour syn. RÉUSSIR et pour contr. ÉCHOUER.

L. aboutissement (n. m.) De longues recherches ont abouti à cette découverte → *cette découverte est l'aboutissement de longues recherches.*

abri [abri] n. m.
(sujet qqch, qqn) **être, mettre qqch, qqn à l'abri (de qqch)** *La maison est derrière les arbres, elle est à l'abri du vent. • Tiens, il neige : mettons-nous vite à l'abri. • Il pleut! Vite, mettez les fauteuils à l'abri; sans ça, ils vont être tout mouillés.*



S. *Être à l'abri* a pour syn. ÊTRE PROTÉGÉ, EN SÛRETÉ (plus fort), quand il n'y a pas de compl.; *mettre à l'abri* qqn, qqch, c'est le PRÉSERVER d'un danger, d'un dommage; *se mettre à l'abri* a pour syn. SE PROTÉGER (sans compl.), SE RÉFUGIER ou TROUVER UN REFUGE (langue soutenue) quelque part.

L. abriter (s') [v. pr.] Je me suis mis à l'abri dans un café → *je me suis abrité dans un café.*

absent, e [apsã, ôt] adj. et n.
[adj.] (se dit de qqn) [*Au téléphone*] : « *Robert n'est pas là, il est absent de Paris pour quelques jours.* » ♦ [n.] *Tout le monde est là? — Non, il y a deux absents. • On dit que les absents ont toujours tort, mais ils n'entendent pas tes bêtises.*

